

Communiqué de presse / Roybon, le 16 décembre 2016

LE CENTER PARCS DE ROYBON PEUT VOIR LE JOUR

La Cour administrative d'Appel de Lyon a aujourd'hui rendu sa décision confirmant l'arrêté relatif aux espèces protégées et annulant l'arrêté relatif à la loi sur l'eau.

Ce verdict est encourageant car prouve le sérieux du projet concernant le respect des espèces protégées, confirmant au passage l'intérêt public majeur de ce projet.

Le Groupe Pierre & Vacances - Center Parcs va se pourvoir devant le Conseil d'Etat sur le contentieux relatif à la loi sur l'eau. Ce sont encore de nouvelles péripéties juridiques à venir, qui ne font que retarder la réalisation du projet.

Nous restons naturellement confiants et mobilisés derrière l'implantation du Center Parcs, qui peut se concrétiser. Nous sommes toujours convaincus de son intérêt à Roybon et de son impact positif pour l'ensemble de l'écosystème local. C'est un projet qui respecte des impératifs environnementaux très élevés et qui s'avère structurant pour la région entière avec un potentiel d'activité fort, et des centaines d'emplois à la clef.

Pour Jean-Pierre Barbier, Président du Département de l'Isère, « Cette décision est encourageante car elle valide une partie de la copie et prouve l'intérêt public majeur du projet. Je regrette seulement tout ce temps perdu pour la création de centaines d'emplois. Les péripéties juridiques vont se poursuivre au Conseil d'Etat pour réussir à valider l'ensemble du projet, qui peut voir le jour ! ».

« Cette décision est encourageante pour l'avenir de Roybon et pour son développement économique. Je me réjouis en effet que la Cour administrative d'appel de Lyon ait confirmé l'arrêté « espèces protégées » qui autorise la société « Pierre & Vacances-Center Parcs » à exploiter son site et confirmé le jugement du Tribunal de Grenoble, qui avait affirmé à deux reprises « l'intérêt public majeur » du projet. Je soutiens pleinement le pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat de la Société au titre de la loi sur l'eau et j'espère que les juges de la Haute administration reconnaîtront la légitimité de ce projet de même que son respect de la légalité loin des dogmatismes idéologiques », explique Laurent Wauquiez, Président de la Région Auvergne Rhône Alpes

« La réalisation du Center Parcs de Roybon est une nouvelle fois suspendue. Pourtant, notre territoire a besoin de ce projet structurant, qui va redonner de l'emploi et créer de la richesse, tout en préservant le cadre de vie auquel nous sommes tous attachés, et le milieu environnemental des Chambaran. Notre engagement pour voir le Center Parcs sortir de terre est intact ! » affirme Yannick Neuder, Président de Bièvre Isère Communauté et Vice-Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes